



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° **PRO-INFO-18**

## MOBY

### **1. Secteur d'application**

Information favorisant les économies d'énergie

### **2. Dénomination**

Programme MOBY porté par la SAS Eco CO2 visant à sensibiliser les élèves des écoles élémentaires à l'écomobilité scolaire. Le programme vise à :

- sensibiliser les élèves élémentaires et par rebond leurs parents à la nécessité de se déplacer autrement, en limitant les émissions de gaz à effet de serre et apprendre à se déplacer en autonomie et en sécurité.
- développer au niveau de chaque école des actions d'écomobilité par la création d'outil d'aide à la décision et d'aides financières ciblées, notamment pour l'élaboration d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES)

L'objectif du programme est d'intervenir auprès de 900 écoles soit 5400 classes et 135 000 élèves.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,98 TWh cumac sur la période 2018-2020.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2020, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, Eco CO2 et les autres parties concernées.

### **4. Montant de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
<b>V</b>	<b>=</b>	<b>C</b>	<b>/</b>	<b>0,005</b>